



Session du samedi 6 juin 2015

**AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR :**

**le bordereau du Conseil régional**

**« Pour une politique bretonne contractuelle renouvelée et intégrée  
préparant aux enjeux d'avenir »**

Lors de sa séance du 14 juin 2014, le Conseil culturel de Bretagne avait approuvé la démarche du Conseil régional de Bretagne intitulée « 2014/2020 : pour une politique bretonne contractuelle renouvelée et intégrée préparant aux enjeux d'avenir ».

Le Conseil culturel n'a aucune raison de revenir sur l'appréciation positive portée sur les objectifs et la méthode. Il ne peut que se féliciter du regroupement par pays des crédits européens et régionaux. Force est toutefois de constater que la place réservée à la culture en général, à ses expressions spécifiques en Bretagne, au breton et au gallo, dans les contrats soumis à l'approbation du Conseil régional est le plus souvent inexistante.

Cette absence peut s'expliquer par la priorité donnée aux dépenses d'investissement et à l'appréciation portée par le Conseil régional sur le grand nombre d'équipements immobiliers existants ; elle est néanmoins inquiétante.

Le Conseil culturel souhaite que le Conseil régional soit particulièrement attentif aux aspects culturels dans le suivi de l'évolution de ces contrats et qu'une inflexion positive soit donnée à chaque fois que cela sera possible.

Les Comités uniques de programmation qui assureront dans chaque Pays la gouvernance du contrat sont composés à parité d'élus et de représentants de la société civile. C'est un élément très positif en soi.

Les représentants de la société civile seront issus en général des conseils de développement. Le domaine de la culture est le plus souvent associé à d'autres domaines comme le sport, le social ou la jeunesse pour occuper un ou deux postes. Il est essentiel que les associations culturelles bretonnes s'investissent dans ces instances en se concertant entre elles (Emglevioù Bro) et en se concertant avec les autres associations. Il est souhaitable qu'elles participent aux coordinations associatives locales quand elles existent et les suscitent si nécessaire sur le modèle du Mouvement associatif de Bretagne. C'est la condition pour que la culture bretonne, le breton et le gallo trouvent leur place dans les politiques des Pays.

Le Conseil culturel de Bretagne mettra dans la mesure du possible les informations qu'il possède sur les conseils de développement à la disposition des associations et cherchera à sensibiliser ceux-ci à l'importance de la dimension culturelle dans la construction du lien social.

**VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 54

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstentions : 0